

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2020

Présents : Maurice BARBEZANT, Edith HILD, Jean-Paul BARBEZANT, Nicole GENET, Jean-Paul CHARBONIER, Pierre BERTRAND

Absents : Aurélien CHARROIS (procuration à Nicole GENET), Corinne ANDRE (procuration à Mauricec BARBEZANT), Clément MARIN (procuration à Maurice BARBEZANT), Quentin CHARROIS (procuration à Pierre BERTRAND), Dominique BARABAN (procuration à Edith HILD)

Les points suivants ont été soumis à délibérations :

- BUDGET PRINCIPAL : RECTIFICATION 023

Une erreur de saisie a été faite lors de l'envoi du budget en préfecture.

En effet, le montant de 27 913,52 €, inscrit à l'article 023 (DF : virement à la section d'investissement) est erroné.

Il convient donc de le rectifier afin qu'il soit égal à son pendant qui est le 021 (RI : virement de la section de fonctionnement) soit 27 940,52

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal inscrit la somme de 27 940,52 € au 023.

Il convient également de rectifier le total des dépenses de fonctionnement et les dépenses totales comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	280 422,59	308,363,11
Section d'investissement	845 851,18	845 851,18
TOTAL	1 126 273,77	1 154 214,29

- BATIMENT EN PERIL : ENTREPRISES RETENUES :

La commission d'appel d'offres, présidée par Maurice Barbezant Maire s'est réunie le lundi 29 juin à 14h. Etaient présents :

- Edith Hild, Aurélien Charrois, Pierre Bertrand.

- Madame Riquement représentante de DIFI-ARCHI, Maître d'œuvre et Monsieur Gellner Représentant du Bureau d'étude TRIGO. Invités à cette réunion, ils ont présenté le rapport d'analyse des offres.

Maurice Barbezant rappelle que l'appel à candidature a été lancé, via la Plateforme XDEMAT le 16 avril et qu'il a été clôturé le 8 juin à 12h.

39 entreprises ont présenté 50 offres dont :

- 4 pour le lot 1 Démolition, gros œuvre
- 10 pour le lot 2 Charpente
- 8 pour le lot 3 Couverture, étanchéité, zinguerie
- 3 pour le lot 4 Menuiseries extérieures PVC
- 4 pour le lot 5 Serrurerie
- 8 pour le lot 6 Plâtrerie isolation, Plafonds
- 6 pour le lot 7 Menuiseries intérieures Bois
- 4 pour le lot 8 Plomberie, Chauffage
- 3 pour le lot 9 Electricité

Le règlement de consultation prévoyait une notation tenant compte :

- Pour 60% de la valeur technique de l'offre (moyens humains 20 pts, organisation, méthodologie de mise en œuvre sur 30pts, spécificité technique des fournitures 35 pts, hygiène et sécurité 15 pts)
- Pour 40% du prix de la prestation

Le Maître d'œuvre a classé les offres en tenant compte de cette grille d'analyse.

La commission a confirmé le classement obtenu et a retenu les candidatures suivantes :

- Lot 1 : ENTREPRISE CLEMENT 66, rue du Gl Leclerc 54 570 FOUG
- Lot 2 : SARL VOSGES CHARPENTE Zone artisanale Patis des saules 88 450 VINCEY
- Lot 3 : EURL DEMANGE TOITURE 89 avenue du Général Leclerc 54 110 DOMBASLE SUR MEURTHE
- Lot 4 : SCHWEITZER 37 Faubourg d'Alsace 88 200 REMIREMONT
- Lot 5 : SCHWEITZER 37 Faubourg d'Alsace 88 200 REMIREMONT
- Lot 6 : Ets F. BEGARD SARL 8 rue de la Grande Fin 57 740 BRALLEVILLE
- Lot 7 : VIBRAC 4, rue de l'Euron 54 320 MAXEVILLE
- Lot 8 : Ets BAINVILLE 504 avenue du Colonel Péchot 54 200 TOUL
- Lot 9 : KAUFFMAN 27 rue John Fitzgerald Kennedy BP 90075 54 131 SAINT MAX

A l'issue du débat qui suit cette présentation, le Maire propose au Conseil Municipal de valider la proposition de la commission.

- ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE

Le Maire explique que les collectivités locales qui construisent des bâtiments destinés à l'habitation sont dans l'obligation de prendre une assurance Dommage Ouvrage (Article L242-1 du code des Assurances, alinéa 1).

Cette assurance est relativement chère. Sa prime unique, payée lors de la conclusion du contrat, est liée à la qualité du dossier technique qui doit être remis à l'assureur pour qu'il puisse évaluer le montant de la prime.

Deux compagnies d'assurance ont été contactées pour une première évaluation :

- GROUPAMA nous a dirigés vers un mandataire qui nous a fait parvenir une 1^{ère} offre de la LLOYD'S à 7077,66 € HT soit 7622,61 € TTC. D'autres suivront.

- Le CREDIT AGRICOLE nous a mis en relation avec sa filiale la SMACL ASSURANCES qui, après plusieurs échanges nous a fait une offre à 5986,57 € HT soit 6525,36 € TTC

Après débat, le Conseil Municipal approuve la souscription à cette assurance mais demande à faire d'autres devis.

- PRIX DE VENTE PORTION CHEMIN RURAL N°28

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre la portion de la parcelle du chemin rural n°28, d'une superficie de 2a98 au prix de 800,00 € à M. Gérard CHARROIS.

A ce prix, viennent se rajouter les frais engagés par la Commune concernant l'enquête publique qui s'est déroulée du 4 au 22 novembre 2019 :

- rémunération du commissaire-enquêteur	963,65 € / 2	481,83 €
- parution est républicain	323,23 € / 2	161,62 €
- parution paysan lorrain	220,60 € / 2	110,30 €
- bornage		<u>720,00 €</u>
		1 473,75 €

(l'enquête publique portant sur la cession de 2 chemins différents pour 2 acquéreurs différents, les frais liés aux 2 cessions sont donc divisés par 2. Par contre, les frais de bornage ne s'appliquent qu'à la cession de la portion du chemin n°28)

- DISSOLUTION ASSOCIATION FONCIERE

Par délibération en date du 21 novembre 2019, le Conseil Municipal avait, en outre, décidé, de donner compétence à M. Jean-Pierre DEVIDET, 1^{er} adjoint, pour représenter et signer au nom de la Commune l'acte administratif de cession des biens de l'association foncière à la Commune.

Or, à l'issue des élections municipales du 15 mars 2020, M. Jean-Pierre DEVIDET n'est plus conseiller municipal. En conséquence, pour représenter et signer, au nom de la Commune, l'acte administratif de cession des biens de l'association foncière, le Conseil Municipal désigne Mme Edith HILD, 1^{ère} adjointe en poste.

INFORMATIONS DIVERSES

Des conseillers ont souhaité avoir un compte rendu des réunions en extérieur qui concernent la commune

- 2 réunions de SIVU ont eu lieu

MAURICE BARBEZANT, NICOLE GENET et EDITH HILD suppléante de PIERRE BERTRAND étaient présents pour représenter la commune.

Les 7 villages du regroupement étaient représentés.

1^{ère} réunion

Nous avons procédé à l'Election du Président et de la Vice Présidente.

Maurice BARBEZANT a présenté sa candidature en soutenant un projet de regroupement scolaire pour les 7 villages, dans l'esprit d'engager une réflexion sur ce projet avec les maires et les délégués des différentes communes du SIVU.

Il a été élu Président du SIVU à l'unanimité.

Brigitte MEYER maire de BAINVILLE AUX MIROIRS a été élue vice présidente.

2^{ème} réunion

Vote du budget

Le budget fait apparaître des dépenses de fonctionnement importantes multipliées par le nombre d'écoles sur les différents villages ce qui entraîne une nouvelle réflexion de regroupement scolaire.

2 postes à temps incomplets d'employés du SIVU ont été regroupés en un seul poste pérenne de 19 h proposé à Francis NAGEL qui fait un travail remarquable.

Une prime COVID de 1000 € a été votée pour 2 employés qui ont travaillé pendant le confinement ce qui a permis de maintenir l'ouverture d'une classe à NEUVILLER pour les enfants de personnel soignant.

Installation de la fibre sur 3 écoles

- Réunion de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAINTOIS

Vote du budget

L'élection du nouveau président et des vices présidents aura lieu le jeudi 16 juillet 2020.

- COMMUNICATION

La mairie a eu un contact avec un doctorant qui réalise une thèse pour le compte de son université concernant l'impact de la communication digitale.

Grâce aux aides données par son université, il aimerait créer différents sites web, concernant des professions diverses **à la charge unique de son université.**

Prise de RDV téléphonique a été faite pour vendredi 10 juillet à la mairie pour établir un projet de site internet pour la commune. Si la proposition nous paraît correcte nous réunirons la commission pour monter un projet avec un cahier des charges.

- VOIRIE CHEMINS

Une mesure d'environ 500 m pour la réfection du chemin de Bainville qui conduit au bois de sapin a été faite par MAURICE et EDITH, un RDV est pris avec l'entreprise BAUM le vendredi 10 juillet.

Le travail sur l'état des lieux des chemins est en cours, en fonction de leur état une étude sera faite pour leur réfection en instaurant des priorités.

Fait à Laneuveville devant Bayon,
le 13 juillet 2020



M. Edith HILD,
Secrétaire de séance